Compte rendu de conseil municipal du 10 novembre 2026

Début de la séance = 19 h

Présents : Cécile **BAREYRE** – Gilles **DUFRESNES** – Vanessa **MORIO** – Pierre **BRIOL** – Martine **BERTIN** - Thierry **GESTIN** – Marie Julie **BOULOGNE** – Romain **ABELA (à partir de 20h 25)** – Laetitia **TORRELL** – Robin **DUTARTRE** – Louann **ABELA**

Secrétaire de séance = Thierry Gestin

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11/09/26
Contre: 0 Pour : 10 Abstention : 0

En ouverture de séance, des conseillers font un compte rendu sur :
- le « **bien vieillir dans nos communes** » (*Laetitia Torrell)*
- la réunion sur **la révision du Scot** (schéma de cohérence territoriale) *(Robin Dutartre)*

● Distributeur de pain

Installation prochaine d'un distributeur automatique de baguettes à proximité de la mairie, près de la boîte aux lettres communale.
Cette installation part du constat suivant : *pour aller acheter sa baguette, il faut parcourir 10 km (aller-retour) pour atteindre la boulangerie la plus proche, à Targon. Cela représente environ un coût de (0,59 X 2) euros, en essence.*
Le Maire propose donc d'installer dans le bourg, le long de la route Départementale D19, **un carroussel de 40 casiers permettant de distribuer baguettes, viennoiseries et autres produits de boulangerie**. Ce distributeur de pain automatique s'adaptera aux besoins des usagers et permettra de proposer tout au long de la journée des produits frais (humidité régulée).
Un contrat de location sera signé avec l'entreprise Le Distrib pour un coût de 300,00 €/mois.

Une convention sera passée avec la boulangerie de Targon, ***Aux saveurs d'Océane***, qui se chargera du réapprovisionnement quotidien de la machine.

Les travaux relatifs à l'alimentation électrique du distrib'Pain seront confiés à l'entreprise LADELEC de Ladaux.
(Installation d'un disjoncteur + alimentation 3G2.5) pour un montant de 1 058,42 TTC.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

● Travaux salle des fêtes

Le conseil municipal, en concertation avec le Comité des fêtes, envisage de réaliser des travaux dans la salle des fêtes communale.

- **Modification de la cloison** entre l'actuel placard et la cuisine.
- **Déplacement de l'ouverture** de la cuisine.
- Création d'une **rampe en béton armé** pour que les chariots accèdent plus facilement de
l'intérieur vers l'espace barbecue.

3 entreprises ont été contactées pour établir un devis

1 - Entreprise **Larranaga** / **Trely** (***Targon***)
2- Entreprise Kévin **Campos** maçonnerie (***Montignac***)
3 - Entreprise Maçonnerie **Rodrigues** (***Croignon***)

Les devis présentés ont été préalablement anonymisés afin de pouvoir les comparer de façon plus objective.

L'entreprise Campos Maçonnerie (Montignac) a finalement été choisie pour réaliser ce chantier pour un montant de **3 776, 74 € T.T.C**

Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 0

- **Acquisition d'un terrain sur la commune**

Parcelle cadastrée B n°1135. Non constructible. Superficie = **2 352 m²**
Cette parcelle présente un intérêt pour les futurs projets d'aménagement de la commune.
En avril dernier, le conseil municipal a fait une proposition d'achat au vendeur concernant cette parcelle pour un montant de 2 500 € (soit une valorisation légèrement supérieure à 10 000€/ hectare).
Le vendeur a fait savoir au conseil municipal que ce prix ne correspondait pas à ses attentes.
Après avoir réexaminé cette proposition, le Conseil municipal a décidé de revoir sa proposition et de proposer d'acheter ce terrain pour un montant de 5 000€. La

proposition a été acceptée par le vendeur. La vente du terrain sera prochainement formalisée par les actes et formalités nécessaires à la réalisation de la transaction.

- **Décisions modificatives**

Il convient de procéder à des ajustements de crédits au sein de la section d'investissement du budget communal en 2026, afin de tenir compte de plusieurs opérations et de réajuster les inscriptions budgétaires correspondantes.

1. Subventions d'équipement versées (restes)

Il convient de prévoir un complément de crédits de 3 953,00 € au compte 20422 – Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé.

Compte 2151 – Réseaux de voirie : **-** 3 000,00 €
Compte 2152 – Installations de voirie : **-** 953,00 €

2. Travaux de raccordement électrique et distributeur automatique de pain :

Il est nécessaire de procéder à un réajustement des crédits initialement inscrits pour les travaux concernés par les mouvements suivants :

Compte 2131 – Bâtiments publics : **+** 1 059,00
Compte 2152 – Installations de voirie : **-** 1 059,00 €

3. Acquisition d'un terrain

Dans le cadre de l'acquisition d'un terrain, il convient également de procéder à un transfert de crédits de 1 500,00 €

Compte 2111 – Terrains nus : **+** 1 500,00 €

Compte 2188 – Autres mobilisations corporelles : **-** 1 059,00 €

L'objectif étant de réajuster les crédits inscrits au budget afin de pouvoir régler certaines dépenses.Il ne s'agit pas d'augmenter le budget de la commune, mais simplement de déplacer des crédits entre différentes lignes budgétaires au sein de la section d'investissement. .

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **Panneau de signalisation rue du Chêne vert**

Installation d'un panneau de signalisation pour indiquer une limitation de la vitesse à 50 km/h, à la sortie de Montignac (direction Ladaux).
Ce dispositif sera prochainement mis en place (probablement au cours du premier trimestre 2027) afin de réduire la vitesse, en amont, de la rue du Chêne vert qui comporte désormais deux ralentisseurs.

Divers :

→ Toiture mairie

Durant les épisodes de pluie, la mairie se retrouve inondée et cela nuit à la conservation des documents ainsi que du matériel (ordinateur) qui y est entreposé. Dans l'urgence, nous avons dû, à plusieurs reprises, faire appel à un artisan charpentier résidant sur la commune.
Nous avons donc demandé à l'entreprise « ***Atelier des arbres*** » d'établir un devis pour la réparation de la toiture de la mairie.

Après une présentation et une étude de ce devis, le Conseil municipal émet un accord de principe concernant les travaux proposés et autorise la poursuite des démarches nécessaires à leur réalisation, sous réserve de la validation du projet et des crédits budgétaires correspondants.

→ **Éclairage public**

Le Conseil municipal envisage de profiter de la campagne menée par le SDEEG (Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde) concernant le relanternage à hauteur de 75 % sur le montant HT des travaux pour les 7 points lumineux présents dans le bourg.
Une réduction de l'intensité lumineuse serait alors appliquée de 23 heures à 6 heures du matin.
Le Conseil municipal autorise la poursuite des démarches nécessaires pour ces travaux.

→ **Repas seniors:** (administrés ayant plus de 70 ans)

Cette année, notre commune compte **33 administrés qui ont plus de 70 ans.**
Le Conseil municipal, à l'occasion des fêtes de fin d'année, a souhaité organisé un moment convivial autour d'un repas, le dimanche 13 décembre (à midi), à la salle

des fêtes de Montignac. Le repas (paella) sera préparé et servi par les membres du Conseil municipal.
Des jeux de société et jeux de cartes seront proposés dans l'après-midi.

→ **Spectacle de Noël pour les enfants**

Les communes de Cessac, Baigneaux et Montignac ont décidé de s'unir pour fêter
Noël. Tous les habitants de Baigneaux, Montignac et Cessac sont invités à assister à un spectacle pour enfants *(Au Pays enchuinté)* qui sera interprété par une troupe de Libourne.
Afin d'offrir aux plus jeunes un spectacle de qualité tout en maîtrisant les coûts, nous avons choisi de mutualiser nos moyens. Un spectacle sera donc accueilli chaque année, par chacune des communes, à tour de rôle.
Un goûter sera également offert après le spectacle.

→ **Préparation cérémonie commémorative du 11 novembre**

11h – Dépôt de gerbe devant le Monument aux Morts
11h 30 – Pot convivial offert par la Mairie à la salle des fêtes